



Indemnités kilométrique - heures à payer

Par **Marine67**, le **18/01/2016** à **13:14**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin de renseignements, que je ne trouve nul part sur internet.

Je travaille depuis octobre dans une agence de service à domicile. J'effectue une mission de garde d'enfant, mais rien d'autre.

J'ai eu des premiers soucis avec mon employeur qui me faisait signer des avenants de façon illégal afin de me payer uniquement les heures travaillées. (Durant les vacances scolaires le client n'avait pas besoin de moi, je n'ai donc pas travaillé les 75h mensuel que j'ai signé en dernier).

Je me suis battue pour qu'il me paye ce qu'il me doit. Mais je me suis posée deux questions :

-Déjà, toutes les deux semaines environs, ils me font venir à l'agence afin de savoir si tout va bien. Ils me font venir pour 14h30 alors que je démarre ma mission chaque jour à 15h30. Doivent ils me payer l'heure qu'ils ont utilisé pour me faire venir ?

-Idem, ils m'ont fait venir à l'agence un après midi pour voter pour élire les délégués du personnel. Je savais que je n'avais pas assez d'ancienneté pour me présenter mais je devais venir voter. Une fois arriver, ils m'ont dit qu'en fait je n'ai pas non plus le droit de vote à cause des mêmes raisons. Ils m'ont fait venir pour rien, et ne m'ont pas payé l'heure.
J'ai bientôt une réunion équipier : sont-ils censés la payer?

-Ensuite, lorsque je viens à ces rendez vous, je dois effectuer forcément plus de trajet. Je dois rouler environ 20 à 25 kilomètres de mon domicile à l'agence. Puis je dois directement aller de l'agence à ma mission : environ 20 à 25 km encore une fois. Les kilomètres effectués de

l'agence à la mission ne devraient-ils pas être payés ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide !